

Jean de la SELLE,
La Charmoye
51270 - MONTMORT

Tél. : 03 26 59 10 14

Madame Ginette BINET
Commissaire enquêteur
Mairie de Moslins
68 rue de la Mairie
51530 MOSLINS

N° de dossier : 210518/FR/compte n° 36

Objet : Enquête publique concernant la définition des périmètres de protection du captage d'eau potable de la commune de MOSLINS

Le 11 janvier 2024

Madame,

Dans le cadre des protections de la ressource en eau sur la commune de Moslins, source Mont Rolland -indice B 35000 Luke et source de la Fontaine Garnier – indice B 35000 PSDW, vous avez défini un périmètre de protection rapprochée incluant l'ensemble des parcelles propriété du Groupement Forestier de Morangis sur la commune de Moslins, soit une surface de 116ha 08.50.

Je me permets de vous faire remarquer qu'une partie des surfaces des parcelles (B 107, 106, 105, 104 La Fosse aux Canes), se déverse sur le bassin versant de Chaltrait, via l'étang de Chaltrait, pour s'écouler vers le ru Moret via le Surmelin.

Le nord de la parcelle B 107 se déverse sur la ligne de fond étang de Planchette – étang de la Grande Folie, cote altimétrique 240.

Une surface importante ne se déverse donc pas vers la ligne de fond du Cubry qui capte les sources s'écoulant vers Moslins.

Dans le 7^{ème} paragraphe « activités forestières » du dossier d'enquête publique, je constate que sont imposées des restrictions techniques d'exploitation. C'est pourquoi, en compensation du préjudice créé pour mon activité, je sollicite l'exonération de la taxe foncière pour ces parcelles qui vont être grevées d'une servitude inaliénable.

Je vous prie d'agréer, Madame la Commissaire, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean de LA SELLE
Gérant du GF de Morangis

